



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

REGION LORRAINE

Bulletin technique n° 23 du 4 octobre 2001

Colza

Stade 2-3 feuilles vraies (B2-B3) à 7-8 voire 9 feuilles. Quelques soient les stades, la végétation est très active grâce aux journées ensoleillées de fin septembre puis aux nuits très douces de début octobre.

Ravageurs

Limaces

La douceur et les pluies favorisent l'activité mais les risques de perte de densité diminuent avec l'évolution végétative : en effet la plupart des parcelles à levée tardive arrive au stade 3-4 feuilles qui marque la fin de période de grande sensibilité.

En parcelle tardive : levée tardive, resemis, blocages liés aux herbicides, continuez la surveillance jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Grosses altises

Les captures se sont intensifiées depuis le précédent bulletin : 12 à Rigny St Martin (55), 10 à Gézoncourt (54), 6 à Lay St Christophe (54), 5 à Champenoux (54), 4 à Eincheville (57), 3 à Martincourt (54) et à Limey (54). A ce jour les plus forts cumuls de captures concernent Gézoncourt : 14 et Rigny St Martin : 13.

Le seuil d'intervention n'est pas encore atteint (il est de 20 à 30 captures cumulées).

Pucerons verts

Toujours pas de pucerons dans les cultures. Le risque virose est donc inexistant et il a peu de chance d'évoluer. Ce sont en effet les attaques précoces qui sont les plus nuisibles: le seuil de nuisibilité est fixé à 20 % de plantes porteuses de pucerons dans les six semaines qui suivent la levée. Passé ce stade de sensibilité, les conditions climatiques limitent généralement les populations de pucerons.

Tenthrèdes

Le vol des adultes diminue maintenant partout. Malgré des captures ayant parfois atteint plusieurs centaines d'individus, les larves sont peu présentes et n'occasionnent que peu de dégâts actuellement.

Charançons du bourgeon terminal

La situation n'est pas homogène. Dans certains secteurs le vol n'a pas débuté : Burlioncourt, Ottange (57), Rambervillers (88). Parfois un seul individu a été observé: Lay St Christophe, Port/Seille (54), Bréhéville, Méligny le Petit, Euville (55). Et enfin dans plusieurs sites, le vol est confirmé : 5 captures à Rigny St Martin (55), 7 à Champenoux (54) et Eincheville (57) et 8 à Limey (54).

Depuis l'automne 1999, les captures de charançons du bourgeon terminal sont en légère recrudescence sans qu'il soit possible de relier cela à une augmentation des dégâts. Un raisonnement à la parcelle est donc indispensable : ne protéger que les parcelles présentant des captures soutenues et situées en secteurs ayant déjà connu des dégâts (automnes 92, 94, ...).

Préconisations ravageurs

Intervenir la semaine prochaine en cas de captures importantes de grosses altises ou si le vol de charançon est confirmé localement et à condition d'avoir déjà eu des dégâts dans le passé.

Dans tous les cas, laisser un ou deux témoins afin de juger de la pertinence de la protection.

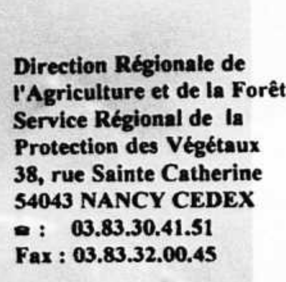
Désherbage

Avec la progression des stades, les phytotoxicités de clomazone (Colzor) s'estompent. La variété Aviso a particulièrement exprimé les décolorations liées à cette phytotoxicité. Dans d'autres situations de levées tardives, c'est le métazachlore qui freine la végétation.

Maladies

Peu d'évolution depuis la semaine passée : les macules de phoma progressent parfois, par contre la sénescence des cotylédons et des premières feuilles conduit à la régression du mildiou.





Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
38, rue Sainte Catherine
54043 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.30.41.51
Fax : 03.83.32.00.45

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de Lorraine

Le Directeur-Gérant : J.D. BAYART

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2011 AD
ISSN n° 0980-8507

Abonnement annuel : 410 F



Céréales

Les semis sont bien avancés. La levée est rapide : moins d'une semaine. Beaucoup de parcelles oscillent entre 20 et 80 % de plantes levées. Les plus avancées sont à 1 feuille et quelques rares parcelles de blés sont à 2-3 feuilles.

Pucerons

Les vents doux de Sud-Ouest ont apporté les premiers pucerons ailés : *Rhopalosiphum padi* et *Sitobion avenae*.

Comptages du 3 octobre

Lieu	Espèce	Stade	% pieds porteurs
Harraucourt sur Seille(57)	Blé	2-3 f	1 %
Landroff (57)	Orge	levée 60 %	1 %

Cicadelles grises

Compte tenu des passages pluvieux passés ou annoncés, l'activité est réduite ce qui limite la migration des cicadelles grises (*psammotettix alienus*) vers les jeunes semis. Un réseau de piégeage est en place.

Mouches jaunes

Les premières captures sont observées.

Préconisations insectes

Aucune intervention pour le moment.

Limaces

La rapidité de germination et de levée va réduire la durée de la phase sensible mais la vigilance est de rigueur et dans ce cadre le piégeage est un instrument utile.
Intervenir en cas de dégâts constatés ou de population forte à moyenne détectée par piégeage.

Maïs

Procédure de retrait de l'atrazine

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a engagé une procédure de retrait d'homologation de l'atrazine et d'autres herbicides de la famille des triazines.

Le retrait de l'autorisation de mise sur le marché requise pour la commercialisation de ces produits sera applicable au 30 septembre 2002. L'usage de ces produits sera interdit à compter du 30 juin 2003, c'est à dire à l'issue de la campagne de semis du printemps 2003.
Cette procédure de retrait d'homologation constitue l'aboutissement de la démarche d'évaluation des risques engagée en mars dernier à la demande du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche ; elle se fonde sur trois motifs principaux :
- la présence généralisée dans l'eau de traces d'atrazine et de ses produits dérivés,
- une évaluation actualisée des risques sanitaires établie par l'AFSSA (Agence Francaise de Sécurité Sanitaire des Aliments) qui maintient ses recommandations de ne plus consommer l'eau lorsque les valeurs-seuils sont dépassées : 0,4 microgrammes par litre (µg/l) pour les nourrissons, 0,6 µg/l pour les enfants et 2 µg/l pour les adultes,
- l'observation d'un intérêt de moins en moins avéré de l'atrazine et de ses dérivés pour le contrôle des adventices (notamment en maïs).